



Notre combat est loin d'être terminé !

Le 15 avril 2016, le Maire d'Heuringhem a signé, contre sa volonté, le permis de construire modificatif de la porcherie industrielle. En refusant de signer, il exposait sa commune à une amende de 500 € par jour...

Que les choses soient claires, cette décision du tribunal administratif est une déception pour nous, mais en aucun cas la fin de notre combat ! Même si les travaux de construction de la porcherie industrielle peuvent reprendre, tous les recours juridiques n'ont pas été épuisés. Les travaux peuvent reprendre, et s'arrêter aussitôt... Nos recours juridiques ne sont en rien abusifs. Ils sont fondés sur des arguments tout à fait recevables auprès d'un tribunal administratif. Nous attendons entre autres des décisions qui pourraient nous être favorables à propos du chemin AFR ou de l'appel concernant l'annulation partielle du permis de construire initial... On peut s'y perdre dans ce labyrinthe juridique, mais défendre des idées sur l'environnement, le bien-vivre de la population, le bien-être animal, les produits de qualité, ce n'est pas suffisant pour s'opposer à **un** projet de l'agrobusiness... La victoire de nos idées et contre ce projet de porcherie s'obtient aussi devant les juges d'un tribunal, on peut le regretter, mais c'est une réalité.

Alors, ne baissons pas les bras et continuons à défendre nos idées ! Et il y a des points sur lesquels on peut se réjouir. Tout doucement, mais sûrement, les gens prennent conscience de la nécessité de préserver l'environnement et de consommer des produits de qualité. *Manger moins pour manger mieux...*

Notre pétition contre la porcherie industrielle d'Heuringhem dépasse toutes nos espérances.

Dans cette pétition, on demande qu'un Maire puisse refuser un projet nuisible pour sa commune.

On dépasse aujourd'hui les 60 000 signatures ! Voir sur www.aives.fr

Plus de 60 000 signatures, c'est énorme, et il faut en tenir compte. Nos idées avancent, la population nous soutient. C'est pourquoi, nous avons demandé, comme la loi le permet depuis peu, l'organisation officielle d'un référendum... Pourquoi la préfecture s'opposerait-elle à l'organisation d'un référendum lorsque plus de 60 000 personnes ont signé la pétition contre la porcherie industrielle d'Heuringhem.

Des fermes, pas des usines. Non à la porcherie industrielle d'Heuringhem !

Où en sont les combats juridiques, pourquoi une pétition, pourquoi un référendum, ... tous ces sujets seront abordés à



La 4^{ème} Assemblée Générale d'AIVES Le lundi 30 mai à 18h30 à la salle des fêtes d'Heuringhem



(Cette AG est ouverte aux adhérents d'AIVES, à jour de cotisations depuis la dernière AG, le 1^{er} juin 2015 !
Renseignements, adhésions, ré-adhésions et dépôt de procurations possibles à l'entrée de l'AG)

La force d'AIVES, c'est son nombre d'adhérents. Chaque adhésion compte vraiment !

BULLETIN D'ADHESION 2016 A L'ASSOCIATION « AIVES »

Une Adhésion : **6 €** Adhésion par couple : **10 €** Don : _____ €
Nom : _____ Prénom(s) : _____ (et _____)
Adresse : _____
Mail : _____@_____



aives.fr

Bulletin à nous retourner, accompagné de votre règlement, **libellé à l'ordre d'AIVES** à l'une des adresses suivantes ou à remettre le jour de l'AG du lundi 30 mai 2016

AIVES
Mairie d'Heuringhem
80 rue de Saint-Omer
62575 Heuringhem

AIVES
Chez M. Segond
515 rue Sous Le Bois
62575 Heuringhem

AIVES
Chez M. Dumoulin
426, rue du Blamart
62129 Ecques

AIVES
Chez M. Schoentgen
515 rue d'Aire
62129 Ecques